

(N° 28.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1919

---

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner la proposition de loi portant que l'anniversaire de la journée du 22 novembre 1918 sera célébré chaque année comme fête nationale.

(Voir le n° 6, du Sénat.)

---

Présents : MM. COULLIER, Président; le baron D'HUART, Edouard BRUNARD, LIGY et le baron COGELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission se rallie à l'unanimité à la proposition développée par M. le comte Goblet d'Alviella et tendant à célébrer chaque année l'anniversaire de la Rédemption de la Belgique délivrée en novembre 1918 de l'occupation étrangère.

Après plus de quatre années de combats vaillants, mais aussi de souffrances, de privations de tout genre, après des sacrifices inappréciables et que l'histoire glorifiera à son heure, la cause du Droit et de la Civilisation sortit triomphante de cette crise mondiale.

Le 11 novembre un armistice fut signé entre les Nations alliées et l'Allemagne, arrêtant enfin cette effusion de sang.

La Commission, d'accord avec le Gouvernement et avec le comte Goblet d'Alviella et les auteurs de la proposition, vous propose à l'unanimité de choisir comme date anniversaire non le 22 novembre, mais le 11 novembre, celle de l'armistice.

*Le Rapporteur,*  
Baron F. COGELS.

*Le Président,*  
H. COULLIER DE MULDER.

